



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 - Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - Web : www.sntrs.fr

N° 56 du 27 Janvier 2006.

## AGIR POUR LES SALAIRES ET L'EMPLOI

### Le 2 février 2006,

*dans la Fonction publique, pour les salaires*

A l'appel des organisations de la Fonction publique

Avec grèves et manifestations dans toutes les régions

### Le 7 février 2006

*pour le retrait du CPE et du CNE*

A l'appel des organisations d'étudiants et de lycéens et les confédérations syndicales

Le 31 janvier doit être un moment pour sensibiliser les personnels à se mobiliser et décider la grève et préparer les actions des 2 et 7 février.

Organisez partout des Assemblées générales.

## SOMMAIRE

- Communiqué des Fédérations CGT de la Fonction Publique (26.1.06) 2
- Tract SNTRS sur les salaires et carrières 3 & 4

**DERNIERE MINUTE :** *Trois organisations (CFDT, UNSA et CFTC) ont signé l'accord au rabais proposé par le ministre de la Fonction publique sur les salaires : 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2006, 0,5% au 1<sup>er</sup> février 2007 et UN point d'indice de plus pour tous (4€50) au 1<sup>er</sup> novembre 2006 ! Une misère au vu des pertes de pouvoir d'achat ! (Voir la déclaration des Fédérations CGT de Fonctionnaires, ci-après)*



**Communiqué des organisations CGT de la Fonction publique**  
(UGFF – SANTE – PTT – SERVICES PUBLICS)

## **Salaires : Pour construire le rapport de forces, tous dans l'action !**

Hier soir, le ministre de la Fonction publique a pris la lourde responsabilité de ne convier que trois organisations syndicales à une négociation en catimini. C'est dans ces conditions inacceptables que Christian Jacob a recueilli la signature de ces trois organisations sur les volets social et statutaire de ses propositions.

La CGT souligne que cet accord est minoritaire : les signataires ne représentent que 33 % des personnels. De plus, cet accord est partiel et ne règle rien sur le contentieux salarial des années antérieures.

La question salariale reste entière : en l'état, les propositions du ministre représentent un total de 1,2 % en moyenne sur les 14 mois de janvier 2006 à février 2007 alors que les prévisions d'inflation pour la même période sont de l'ordre de 2 %.... En effet, en plus des 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006 et des 0,5 % au 1<sup>er</sup> février 2007, le ministre ne propose qu'un point d'indice, soit 4 euros 50 bruts mensuels - au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Le volet social ne porte que sur la Fonction publique d'Etat et exclue donc les 2 400 000 agents des fonctions publiques territoriales et hospitalière.

Quant au volet statutaire, il écarte la perspective d'une refonte globale de la grille et ne comporte que des mesures partielles et catégorielles.

Le ministre Jacob croit bon de stigmatiser dans la presse les organisations qui n'ont pas participé à la séance de négociation d'hier, alors même que celles-ci n'y étaient pas conviées ! Il feint d'oublier que les organisations qui refusent son chantage représentent une large majorité des personnels. Il feint surtout d'oublier que les maigres et donc insuffisantes concessions qu'il a consenties ont été lâchées sous la pression du rapport de force et notamment de la perspective d'action du 2 février.

Décidemment, tout cela n'est pas recevable.

A ce lourd contentieux, vient par ailleurs se greffer la circulaire du Premier Ministre du 19 janvier préconisant de nouvelles et massives réductions d'emplois dans la Fonction publique pour 2007.

La coupe est plus que pleine !

**Pour la CGT, l'heure est plus que jamais à la mobilisation la plus large et la plus unitaire.**

La journée interprofessionnelle d'actions du 31 janvier sur les salaires et l'emploi, la mobilisation du 7 février contre le contrat première embauche, la manifestation du 14 février unitaire et européenne pour mettre en échec la directive services, sont autant d'étapes qui se complètent pour construire le rapport de forces de haut niveau dont nous avons besoin pour gagner sur nos revendications.

Les fonctionnaires et agents publics ont toute leur place dans ce processus.

**C'est aussi dans ce cadre que se situe résolument la journée du 2 février.** Dans l'unité qui s'est forgée autour de la revendication salariale, elle sera l'occasion de réaffirmer nos exigences en matière salariale et de défense de l'emploi public pour le développement des missions de service public.

**Tous ensemble ce jour là, faisons grève et participons aux manifestations.**

Montreuil, le 26 janvier 2006

**Pour l'Île de France, la manifestation du 2 février ira de République à Opéra à partir de 14 H 30,  
par ailleurs de nombreux défilés sont prévus dans les territoires.**



CNRS-INSERM  
INRIA-IRD-INED  
INRETS

*Pour  
de meilleurs salaires  
de meilleures carrières*

*2 février : grèves et manifestations*

## Les salaires en ligne de mire

Depuis de nombreuses années les gouvernements qui se sont succédés ont une obsession : réduire la masse salariale de la fonction publique.

Supprimer des milliers d'emplois tous les ans ne leur suffit pas. L'attaque est de plus en forte sur le pouvoir d'achat de nos salaires.

Leur évolution ne prend pas en compte la hausse du coût de la vie. Les maigres augmentations du point d'indice ne sont jamais à la hauteur de la hausse de l'indice des prix. Cela se traduit par une baisse de pouvoir d'achat de 5% entre 2000 et 2004. A cela s'ajoute la cotisation de 5% sur toutes les primes !

Le ministre de la fonction publique affiche clairement la couleur : pour obtenir une augmentation de salaire (il ne dit pas laquelle) acceptez de nouvelles suppressions d'emplois. Un tel chantage est scandaleux !

### **Nous revendiquons pour l'immédiat :**

- une augmentation de 5% des salaires pour les titulaires et non titulaires,
- un minimum de salaire à 1 400 €

## Des carrières très limitées

La récente réforme de la catégorie C illustre bien le manque de volonté du gouvernement de reconnaître à leur juste niveau les qualifications des travailleurs de la Fonction publique.

Contraint de relever le minimum de salaire au niveau du SMIC, il s'est contenté de relever les carrières des premiers échelons des corps et a supprimé un échelon, conduisant à un tassement de la grille des salaires. Alors que c'était une bonne occasion d'améliorer sensiblement les carrières , notamment pour les corps d'AGT, d'AJT et de T.

Dans de nombreux établissements de la Fonction publique ils ont fait pire : le premier grade du corps des AGT et le corps situé en dessous (AST) ont désormais exactement la même grille indiciaire !

### **Pour notre part nous revendiquons :**

- une réforme de la grille conduisant à une revalorisation indiciaire pour tous, avec les débuts de carrière suivants : AGT = SMIC (1 400€), AJT = 1,2 SMIC, T = 1,4 SMIC, AI = 1,6 SMIC, IE = 1,8 SMIC, IR = 2 SMIC, IR et CR (titulaires d'un Doctorat) = 2,2 SMIC.
- Le recrutement dans nos organismes de personnels non diplômés en AGT avec une période de formation pour qu'ils intègrent rapidement le corps des AJT.

# Des possibilités de promotions réduites

Le nombre de concours internes est réduit au strict minimum – environ 20% de l'ensemble des concours – alors que le statut prévoit des possibilités bien supérieures (40 à 60% en AJT, 50% en T, AI et IE, 33,33% en IR). La direction du CNRS ne respecte même pas le minimum prévu pour les AJT !

Les possibilités de promotions de corps au choix sont très loin des besoins de reconnaissance des qualifications. Elles sont basées, pour les ITA, sur une proportion des recrutements de l'année qui précède (1/5 pour les AJT, T, AI et IE, 1/6 pour les IR). Et comme l'ensemble des postes libres ne sont pas mis au concours, cela restreint encore le nombre des possibilités de promotions au choix.

Ainsi le déclassement s'accroît d'année en année : nombreux sont déjà les personnels déclassés à l'embauche, à cela s'ajoute les difficultés à faire reconnaître la qualification exercée.

## Pour améliorer les conditions de promotion, nous revendiquons :

- Le calcul des possibilités de promotions au choix dans chaque corps sur la base d'un % des effectifs de chacun de ceux-ci.
- L'abaissement des conditions d'ancienneté pour l'accès aux promotions de corps et de grade au choix.
- Une augmentation du nombre des possibilités de concours internes.
- Des mesures spécifiques pour résorber les difficultés de passage CR1-DR2.

Sur ces questions de salaire et de carrière nous devons faire fortement entendre notre voix,

## Le 2 Février 2006

En participant en très grand nombre aux grèves et manifestations qui seront décidées pour ce jour là.

Nous devons exiger à tous les niveaux (ministères et directions) l'ouverture de négociations pour aboutir à une amélioration forte du pouvoir d'achat de nos salaires, à une revalorisation générale des grilles de salaire et à de meilleures carrières.

**ADMINISTRATIFS**

**CHERCHEURS**

**INGENIEURS**

**TECHNICIENS**

**THESARDS**

**REJOIGNEZ UN SYNDICAT**

*Intercatégoriel*

*Indépendant*

*Démocratique*

*Unitaire*

*J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T*

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo ou service :

Téléphone :

Fax:

Courrier Electronique :